



PAVILLON FRANCE ENTRE DANS LES OBJECTIFS EGALIM

Une nouvelle opportunité pour mettre davantage de pêche française au menu de la restauration collective publique

L'article consacré à la restauration collective au sein de la loi d'urgence pour la protection de la souveraineté agricole (UPSA), tout récemment promulguée, entérine une avancée significative pour la pêche française : **les produits portant la marque PAVILLON FRANCE peuvent désormais être comptabilisés dans les objectifs EGalim de la restauration collective**. Une évolution qui ouvre de nouvelles perspectives aux acheteurs de la commande publique et donne davantage de place aux produits de la pêche française dans les assiettes.

EGalim s'ouvre davantage aux **produits issus de la pêche française**

Dans le cadre de la loi EGalim, la restauration collective doit, depuis 2024, respecter un quota de 60 % de produits durables et de qualité pour les produits de la mer. Or, **jusqu'à présent, les produits de la pêche française portant la marque collective PAVILLON FRANCE restaient de fait à l'écart du dispositif**.

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, promulguée le 18 août 2026 et publiée au Journal officiel le 19 août 2026, vient changer la donne : l'article 8 permet désormais de prendre en compte les produits de la pêche maritime conformes aux

exigences environnementales européennes et « issus d'une démarche collective garantissant l'origine, la traçabilité et la fraîcheur des produits, sous le contrôle ou la vérification d'un organisme tiers indépendant accrédité ».

Les produits PAVILLON FRANCE, qui respectent ces conditions, peuvent donc désormais être pris en compte.



+ de pêche française dans les assiettes

Pour les acteurs de la restauration collective publique, **cette évolution ouvre une opportunité : intégrer des produits PAVILLON FRANCE dans leurs approvisionnements tout en contribuant à leurs objectifs EGalim**.

PAVILLON FRANCE, c'est la **garantie d'une fraîcheur optimale et d'une traçabilité intégrale**, du pont du bateau à l'assiette. C'est aussi l'**assurance de consommer des produits de la mer issus de bateaux battant pavillon français**. En choisissant parmi plus de 50 espèces de poissons, coquillages, crustacés et céphalopodes proposés par nos pêcheurs, couramment disponibles tout au long de l'année, **les acheteurs de la commande publique contribuent à mettre la considération de l'origine des produits** au cœur de leurs décisions d'achat.

France Filière Pêche salue une avancée décisive pour les acteurs de toute la filière pêche maritime française, en phase avec la promesse de la loi EGalim d'une alimentation de qualité, diversifiée, accessible à tous, et qui rémunère correctement tous les acteurs de la filière qui s'unissent pour la produire et la rendre disponible dans des conditions idéales.

À PROPOS DE PAVILLON FRANCE

PAVILLON FRANCE est la marque collective qui fédère depuis 2015 tous les acteurs de la pêche française et valorise ses métiers, ses engagements et ses produits. Portée par l'association France Filière Pêche, elle a pour but d'aider les consommateurs à identifier, à découvrir et à apprécier, tout au long de l'année, plus de 200 espèces de poissons, coquillages, crustacés et céphalopodes au meilleur de leur fraîcheur. Elle accompagne les consommateurs dans leur choix de produits de la mer en les informant sur les espèces et leur mode de pêche, mais aussi en proposant des conseils, des astuces et des recettes pour apprendre à consommer les produits de la mer en toute simplicité.